

*Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 9 Mars 2006*

Etaient Présents

<i>Bourqueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON et SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, RAYNAL.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE (absent en début de séance), DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PICHOT.
<i>Continvoir</i>	:
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Etaient Excusés

<i>Benais</i>	: Mr GODIN
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mme GOUPIL DE BOUILLE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PINARD

Absents

<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT, Mme MOULAY
-------------------	--------------------------

Secrétaire de séance

Mr JUNGES.

Ordre du Jour

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2006

Ce document est adopté à l'unanimité.

2 – MAISON DE LA FORMATION

a) CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL / I. T. S. – MISE A DISPOSITION DES SALLES

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 8 novembre 2005, le Conseil Communautaire avait décidé que la gestion de la future Maison de la Formation serait confiée à l'association I. T. S. (Inter Travail Services).

Elle souligne que les travaux sont quasiment achevés et qu'il convient maintenant de passer une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et I. T. S. pour l'accueil, la gestion et l'animation de la Maison de la Formation du Bourgueillois.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de convention et sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de convention, et

AUTORISE la Présidente à le signer.

b) CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL / DIVERS ORGANISMES

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les travaux sont quasiment achevés et qu'il convient maintenant de passer une convention de mise à disposition auprès des différentes structures appelées à occuper un ou plusieurs bureaux dans ce bâtiment.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de convention qui pourrait être établie entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et chaque utilisateur.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et
AUTORISE la Présidente à signer les conventions à intervenir entre les futurs
utilisateurs des locaux de la Maison de la Formation et la Communauté de Communes du
Pays de Bourgueil.***

Madame la Présidente apporte des précisions sur le futur fonctionnement de cette structure et notamment sur le rôle du Comité de Pilotage mis en place spécialement à cet effet.

c) CHOIX D'UN NOM POUR LA MAISON DE LA FORMATION

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les travaux sont quasiment achevés et qu'il convient de donner un nom pour le nouveau et l'ancien bâtiment qui ne fera en réalité qu'une seule entité.

Elle précise que la Commission, qui s'est réunie à cet effet, propose deux noms ; il s'agit de :

- Relais pour l'Emploi et l'Insertion en Bourgueillois (R. E. I. B.),
- Espace Formation Emploi en Bourgueillois (E. F. E. B.).

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt de mettre un nom pour l'ensemble de ces bâtiments,

***DECIDE, après un vote à mains levées, de retenir la proposition n° 2, à savoir :
ESPACE FORMATION EMPLOI EN BOURGUEILLOIS (E. F. E. B.)***

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	:	16
Espace Formation Emploi en Bourgueillois (E. F. E. B.)	:	13
Relais pour l'Emploi et l'Insertion en Bourgueillois (R.E.I.B.)	:	3

3 – ABATTOIR INTERCOMMUNAL – ACTUALISATION DES TARIFS

Madame la Présidente précise que la Commission Abattoir, qui s'est réunie récemment, a proposé une augmentation des tarifs en s'appuyant sur l'augmentation du coût de la vie

Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,

***EMET un avis favorable à cette proposition et décide de mettre en place cette
actualisation à compter du 1^{er} avril 2006***

**4 – TRAVAUX STADE ANNEXE DU C. E. S. RONSARD – AVENANT N° 1
AU LOT N° 2**

Monsieur GOURDON rappelle l'acte d'engagement signé avec l'entreprise « Les Artisans Paysagistes » dont le siège social est situé à Chinon.

Il précise que l'offre retenue portait sur un montant de travaux de 21 032.10 €uros H.T.

Il précise que la Commission chargée de suivre les travaux avait proposé de modifier certaines prestations qui se sont avérées largement justifiées pour satisfaire au mieux les besoins exprimés par les futurs utilisateurs.

Les modifications proposées se traduisent par une moins value de 1 856.15 €uros H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GOURDON, Madame la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt sur le plan fonctionnel d'apporter ces modifications

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet d'avenant, et

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n° 1 au lot « Aménagement Paysagers Clôtures » qui avait été attribué à l'entreprise Les Artisans Paysagistes de Chinon.

**5 – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS / RESTIGNE – TRAVAUX DE VOIRIE :
MISSION SECURITE SANTE**

Monsieur Roger LE COZ, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée le programme de travaux de voirie qui va être engagé dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné et souligne l'obligation pour la Collectivité de souscrire une mission Sécurité - Santé compte tenu de l'intervention de plusieurs entreprises sur ce même chantier et notamment des entreprises sous-traitantes.

A cet effet, il précise qu'il a lancé une consultation auprès de quatre cabinets.

Trois offres sont parvenues à la Communauté de Communes ; elles se détaillent ainsi :

Cabinet BATEC de Chouzé-sur-Loire	:	990.00 €H.T.
CETE APAVE de Chambray-lès-Tours	:	2 637.50 €H.T.
Cabinet OUEST COORDINATION de St Avertin	:	1 294.00 €H.T.

Il propose à ses collègues de retenir l'offre faite par le cabinet BATEC qui s'avère être la plus avantageuse pour la Collectivité.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,
EMET un avis favorable pour la mise en place d'une mission Sécurité – Santé,
RETIENT l'offre faite par le cabinet BATEC de Chouzé-sur-Loire,
AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir entre la Communauté de
Communes du Pays de Bourgueil et le cabinet BATEC,
S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.*

6 – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Madame la Présidente fait un compte rendu du Comité Consultatif soulignant que le permis de construire avait été accordé pour cette opération. Le dossier de demande de subvention a été déclaré complet par les Services de l'Etat.

Elle souligne que la Communauté de Communes a très peu de chance, de recevoir en 2006 l'arrêté de subvention car le nombre de dossiers déjà déposés « englobe » les crédits disponibles en 2006.

Elle souligne qu'elle a rencontré Monsieur le Sous-préfet de Chinon pour faire le point sur ce dossier. Rien de nouveau par rapport à la loi actuellement en vigueur. Les délais de réalisation ne sont pas modifiés.

Elle précise que l'appel d'offres a été lancé et, s'il s'avère fructueux, il faudrait qu'une grande partie des travaux soient réalisés à la date du 30 juin 2006 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Pendant les travaux les caravanes seront dirigées vers les terrains de passage.

Des fossés provisoires, autour du terrain à aménager, seront créés pour interdire l'accès. La borne à eau sera supprimée.

Pour le terrain de passage à Port boulet, elle précise que la D. D. E. et le Conseil Général n'ont pas émis un avis favorable pour la mise en place de sanitaires.

- MISSION SECURITE SANTE.

La Présidente rappelle à l'Assemblée l'obligation de souscrire une telle mission.

Quatre organismes ont été contactés, il s'agit de :

- Cabinet BATEC de Chouzé sur Loire,
- La Société S 3 C de Chambray-lès-Tours,
- Société OUEST COORDINATION de St Avertin,
- CETE APAVE de Chambray-lès-Tours.

Les offres parvenues à la Communauté de Communes se détaillent comme suit :

▪ Cabinet BATEC	:	1 395 €uros H.T.
▪ Société S 3 C	:	1 530 €uros H.T.
▪ Société OUEST COORDINATION	:	1 734 €uros H.T.
▪ CETE APAVE	:	2 100 €uros H.T.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et analysé les offres adressées à la Communauté de Communes,

RETIENT la proposition faite par le Cabinet BATEC de Chouzé sur Loire,

AUTORISE sa Présidente à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le Cabinet BATEC.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	:	17
Pour retenir l'offre BATEC	:	15
Abstention	:	2 (Mrs COUSSEAU et GOURDON)

- MISSION CONTROLE TECHNIQUE L + S

La Présidente souligne l'intérêt de souscrire une mission de contrôle technique L + S pour le programme de travaux visé en objet.

A cet effet, elle précise qu'elle a contacté quatre organismes spécialisés, il s'agit :

- Cabinet SOCOTEC de Tours,
- Cabinet QUALICONSULT de St Cyr sur Loire,
- Cabinet VERITAS de St Avertin,
- CETE APAVE de Chambray-lès-Tours.

Les propositions faites par les 4 cabinets se détaillent comme suit :

- Cabinet SOCOTEC : 2 025 €uros H.T.
- Cabinet QUALICONSULT : 2 890 €uros H.T.
- Cabinet VERITAS : 3 575 €uros H.T.
- CETE APAVE : 3 847 €uros H.T.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et analysé les offres,

RETIENT l'offre faite par le Cabinet SOCOTEC qui s'élève à 2 025 €uros H.T., et

AUTORISE la Présidente à signer le contrat à intervenir entre la Communauté de Communes et le Cabinet SOCOTEC.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	:	17
Pour retenir l'offre SOCOTEC	:	15
Abstention	:	2 (Mrs COUSSEAU et GOURDON)

7 – CONVENTION DE SERVITUDE

La Présidente rappelle à l'Assemblée l'obligation pour la Collectivité de raccorder au réseau d'eaux usées le futur terrain d'accueil des gens du voyage qui sera construit sur le territoire de la Commune de Bourgueil.

Afin que ce raccordement puisse être réalisé dans les meilleures conditions, il s'avèrerait judicieux de faire passer la canalisation dans un terrain cadastré section F n° 253, appartenant à Monsieur Jean BENON, domicilié à Restigné.

Elle précise que le propriétaire du terrain a émis un avis favorable.

Toutefois avant d'engager les travaux, il convient d'une part de faire établir une convention de servitude et de déterminer le montant de l'indemnisation correspondant d'autre part.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'intérêt pour la Communauté de Communes de pouvoir passer la canalisation dans le terrain appartenant à Monsieur BENON et de ce fait, avoir la garantie d'un bon écoulement des eaux usées,

EMET un avis favorable à cette proposition, et

AUTORISE la Présidente à signer une convention de servitude à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et Monsieur Jean BENON,

DECIDE de verser à titre d'indemnisation une somme de 200 euros à Monsieur Jean BENON,

SOULIGNE que la rédaction de cette convention de servitude sera confiée à Maître DESPINS, Notaire associé à Bourgueil; les frais d'acte étant supportés par la Communauté de Communes,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	:	17
Pour la passation de cette convention de Servitude avec le versement d'une indemnité fixée à 200 euros	:	15
Abstentions	:	2 (Mrs COUSSEAU et GOURDON)

8 – DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL – ANNEE 2006

Monsieur LE COZ, Vice-président, en charge du développement économique rappelle à l'Assemblée que le Centre d'Economie Rurale du Val de Loire (CERVAL) occupe actuellement, dans la zone d'activités de Benais/Restigné un bâtiment qui avait été construit par le SIVOM du Pays de Bourgueil et mis ensuite à disposition sous forme de crédit-bail.

Depuis 5 années de fonctionnement, cette structure a largement développé ses activités dans le Bourgueillois. Aujourd'hui elle souhaite disposer de locaux supplémentaires plus adaptés à ses réels besoins en terme d'espace.

Il précise que lorsque le CERVAL a pris possession des locaux il avait créé 5 emplois ; aujourd'hui les objectifs sont de passer à 15 emplois en 2008, mais pour cela bien évidemment il faut absolument revoir la structure actuelle.

Monsieur LE COZ tient à rappeler que lorsque le bâtiment avait été construit, la possibilité d'extension avait été retenue afin de ne pas pénaliser tout projet d'agrandissement.

Il souligne que lors d'une récente rencontre, le CERVAL a confirmé une demande d'extension des locaux actuels auprès de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Monsieur LE COZ précise que cette extension pourrait être réalisée sous forme de crédit-bail comme cela a été fait pour les locaux actuels.

Pour faire face à son projet d'extension, le CERVAL souhaite disposer de 9 bureaux supplémentaires reliés directement au bâtiment existant.

Le coût de ces travaux a été estimé à 215 000.00 €H.T. ; il se décompose comme suit :

VRD	24 560.00	€	H.T.
Gros œuvre	45 515.00	€	H.T.
Ravalement	5 364.00	€	H.T.
Charpente - Couverture	29 512.00	€	H.T.
Menuiseries extérieures	9 167.50	€	H.T.
Menuiseries intérieures	7 554.00	€	H.T.
Platerie	7 950.00	€	H.T.
Plafonds suspendus	4 390.20	€	H.T.
Electricité / Chauffage / VMC	10 801.00	€	H.T.
Carrelage	10 240.00	€	H.T.
Peinture	14 584.00	€	H.T.
<i>Sous-total sans variante</i>	169 637.70	€	H.T.
Variante busage des massifs (plus value)	19 005.00	€	H.T.
<i>Sous-total avec variante</i>	188 642.70	€	H.T.
Honoraires maîtrise d'œuvre (9%)	16 977.84	€	H.T.
Divers (<i>Mission SPS, Contrôle L+S, assurance dommages ouvrage</i>)	9 379.46	€	H.T.
TOTAL	215 000.00	€	H.T.

Si l'Assemblée souhaite donner suite à ce projet, il propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural sur le programme de l'année 2006.

Après cet exposé,

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

VU la demande formulée par le CERVAL.

CONSIDERANT que cette extension favorisera le développement de cette entreprise et de ce fait contribuera à la création d'emplois.

DECIDE, à l'unanimité, de mettre en œuvre tous les moyens permettant de voir aboutir ce projet d'agrandissement.

DECIDE également de solliciter, au titre de la Dotation de Développement Rural, une subvention de 53 750.00 € correspondant à 25 % du montant des dépenses prévisionnelles.

ARRETE le plan de financement, à savoir :

Subvention sollicitée au titre de la Dotation de Développement Rural	$215\ 000.00 \times 25\ %$	53 750.00 €
Apport de l'Entreprise	$215\ 000.00 \times 10\ %$	21 500.00 €
Emprunt		139 750.00 €
TOTAL		215 000.00 €

Et autorise sa Présidente à signer tous documents nécessaires au montage du dossier de demande de subvention.

9 – INDEMNISATION DES STAGIAIRES

A la demande de l'Assemblée cette question est retirée de l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire souhaite se prononcer au vu de chaque stage et non pas prendre une délibération de « portée générale ».

10 – TABLEAUX DES EFFECTIFS

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la refonte des carrières concernant les fonctionnaires de catégorie C, il convient de délibérer pour apporter les modifications qui s'imposent pour les emplois concernés au sein de la communauté de Communes du Pays de Bourgueil, à savoir :

Grades supprimés	Grades d'intégration
Agent d'entretien	Agent des Services Techniques
Agent d'Entretien qualifié	Agent des Services Techniques
Agent administratif	Agent Administratif qualifié

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU la nouvelle législation en vigueur

EMET, à l'unanimité un avis favorable

11 – LOCATION D'UN TERRAIN ZA BENAIS RESTIGNE

Monsieur Roger LE COZ, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 10 mars 2005

le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour la signature d'une convention avec Monsieur OSSANT, entrepreneur de Travaux Publics, concernant la location d'un terrain appartenant à la Communauté de Communes.

Il précise que cette parcelle est utilisée pour le stockage d'agrégats.

La location, d'une durée d'un an, arrive à échéance le 1^{er} avril 2006.

L'entreprise a fait savoir qu'elle souhaitait pouvoir continuer à bénéficier de cette location.

Il est proposé à l'Assemblée le renouvellement de cette convention et le Conseil Communautaire est invité à se prononcer.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

VU la demande de renouvellement formulée par le locataire actuel,

DECIDE, à l'unanimité, de renouveler la convention du « dit » terrain au profit de l'entreprise OSSANT,

FIXE la durée de cette location à un an avec effet du 1^{er} avril 2006,

FIXE le coût annuel de la location à 150 €uros,

AUTORISE sa Présidente à signer le contrat à intervenir entre la Communauté de Communes et l'entreprise OSSANT.

12 – EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2005

Madame SAILLET souligne que ces documents ont été examinés par la Commission des Finances

Compte Administratif de l'Abattoir

La baisse du tonnage de l'année 2005 est tout à fait le reflet des résultats de fin d'exercice. Après avoir détaillé les principaux chapitres, elle précise que le

Déficit de fonctionnement est de	7 024.29 €
----------------------------------	------------

Déficit d'investissement est de	2 386.51 €
---------------------------------	------------

Madame SAILLET insiste sur la nécessité de prendre des mesures permettant notamment de faire remonter le tonnage. Plusieurs « Pistes ont été évoquées mais la solution « TVR » semble être la mieux adaptée à ce jour.

Compte Administratif du service Activités Commerciales

Avant de détailler ce Compte Administratif, Madame SAILLET tient à souligner « la complexité administrative » liée à ce budget annexe notamment pour les dépenses de personnel où il apparaît difficile d'en évaluer le montant

Les résultats de l'année 2005 s'articulent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de clôture de	59 113.59 €
Section d'investissement : déficit de clôture de	1 607.69 €

Compte Administratif de la communauté de Communes

Madame SAILLET détaille d'une part l'ensemble des programmes d'investissement et commente par chapitre les résultats de la section de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 573 121.05 €

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice s'élève à 7 005.84 €

Pour l'ensemble de ces trois Comptes Administratifs, elle souligne qu'ils sont en parfaite harmonie avec les comptes de gestion du Receveur.

Elle propose ensuite à l'Assemblée de quitter la salle et donne la présidence à Monsieur LEMOGNE pour le vote de ces Comptes Administratifs.

Monsieur LEMOGNE demande de se prononcer au vu des résultats détaillés par Madame SAILLET

Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

13 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (EXERCICE 2005)

- 1) du Service Abattoir,
- 2) Du Service Activités Commerciales,
- 3) De la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve ces trois documents qui laissent apparaître des résultats de clôture identiques à ceux figurant dans le compte administratif du Service Abattoir, du Service Activités Commerciales et du Budget Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

14 – AFFECTATION DU RESULTAT

- **Du Service Abattoir**

Compte tenu des résultats constatés à la fin de l'exercice 2005, l'affectation devient sans objet

- **Du Service Activités Commerciales**

Madame SAILLET rappelle les résultats constatés à la fin de l'exercice 2005 ; à savoir

Excédent de fonctionnement	59 113.59 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	1 607.69 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement à la date du 31 décembre 2005	- 16 000.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement à la date du 31 décembre 2005	---
<i>Soit un besoin de financement qui s'élève à</i>	17 607.69 €

- **De la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil**

Madame SAILLET rappelle le résultat de clôture de la Section de Fonctionnement ; à savoir :

Excédent de 573 121.05 €

Elle précise :

- 1) Que le déficit d'investissement de la clôture de l'exercice 2005 s'élève à - 7 005.84 €
 - 2) Que les restes à réaliser en dépenses d'investissement à la date du
31 décembre 2005 s'élèvent à - 904 488.96 €
 - 3) Que les restes à réaliser en recettes d'investissement à la date du
31 décembre 2005 s'élèvent à 668 685.14 €
- soit un besoin de financement qui s'élève à*** **242 809.66**

Elle propose à l'Assemblée d'affecter au compte 1068 les sommes suivantes

L'Assemblée, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les affectations proposées ; à savoir :

- ***Pour le Service Activités Commerciales*** : **17 607.69 €**
- ***Pour le budget de la Communauté de Communes du
Pays de Bourgueil*** **242 809.66 €**

15 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame la Présidente rappelle l'obligation d'avoir un débat sur les orientations budgétaires, toutefois elle souligne que ce débat ne sera pas suivi d'un vote.

Elle souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 2 mars 2006 ce qui a permis, aujourd'hui, de proposer les principaux axes du budget 2006.

Avant de détailler les principales actions envisagées pour 2006, elle rappelle que la D. G. F. est idem à 2004 et 2005 ; à savoir 345 119 €uros.

Par contre le montant de la Taxe Professionnelle n'est pas connu à ce jour ; il sera donc suggéré de ne prendre qu'un montant forfaitaire.

Elle rappelle également que le taux de la Taxe Professionnelle est de 13.57 %. Ce taux portait sur une période de 9 ans. Ce taux peut être modifié compte tenu des nouveaux textes, mais elle propose de ne rien changer.

Les différentes actions

En fonctionnement (en cours)

- ✓ Maison de la formation
- ✓ Maison de l'emploi
- ✓ Circuits pédestres
- ✓ Contrôles électriques
- ✓ Action pour le développement économique

En Investissement (opération en cours ou nouveaux projets)

- ✓ Travaux ZA Benais/Restigné
- ✓ Chauffage dans la Cave du Pays de Bourgueil
- ✓ Travaux de réhabilitation du terrain de sport du collège
- ✓ Terrain d'accueil des gens du voyage et terrain de passage
- ✓ Site internet
- ✓ Equipement E. F. E. B.
- ✓ Travaux de voirie dans la ZA Benais – 25 000 €
- ✓ OPAH dans le cadre du P L H - 25 000 €
- ✓ Travaux dans les logements sociaux
- ✓ Suite de l'étude réalisée par Morgane MERESSE (tourisme) – 10 000 €
- ✓ Les Ténières (10 000 €)
- ✓ Vestiaires stade CES – 50 000 €
- ✓ Projet CERVAL ~ 215 000 € - Activités Commerciales
- ✓ Travaux viabilisation ZI Bourgueil – 20 000 €
- ✓ Climatisation des locaux de la CCPB – 20 000 €
- ✓ Achat de matériel pour Service Technique – 1 500 €
- ✓ Chenil intercommunal – 10 000 €

Réflexions engagées

- ✓ Les Deux Mémoires (réalisation d'un film)
- ✓ Atelier artisanal
- ✓ Bâtiment « association Petite Enfance » - Acquisition en 2007 ?
- ✓ Réserve de foncier sur le territoire de la Commune de Benais en prolongement de la zone actuelle

Après ce débat,

L'Assemblée procède ensuite à l'examen des demandes de subventions formulées auprès de la Communauté de Communes.

Nom de l'Association	Montant proposé après débat
VIENNE APPART	1 500 €
HALTE GARDERIE	24 700 € (dont 1 000 € pour investissement)
Relais Assistantes Maternelles	8 000 €
R A S E D	1 862 €
LIRE ET DIRE	1 100 € (dont 522 € à titre exceptionnelle)

L'Assemblée prend acte que l'association le Petit Plus ne formule pas d'aide en 2006. S'agissant du F L E S (Fonds Local Emploi Solidarité) l'Assemblée se prononcera lorsqu'elle aura reçu des informations concernant notamment les missions qu'elle exerce au vu des nouveaux contrats récemment mis en place par le gouvernement.

16 – L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BOURGUEIL (Subvention 2006)

En l'absence de Monsieur GODIN excusé, Madame SAILLET demande à Monsieur GOURDON, membre de la commission Tourisme, de bien vouloir faire le compte rendu de la dernière réunion de cette commission.

L'ordre du jour de cette réunion portait principalement sur les dispositions à prendre par l'Office pour le maintien en « 2 étoiles ».

La Commission a souhaité que ce maintien puisse être assuré, et pour cela, il faut prendre en compte le recrutement d'une personne supplémentaire (à temps incomplet ; à savoir un mi-temps) sur un poste administratif comptable.

La Commission a également abordé la mise en place d'une taxe de séjour.

La « Poursuite » de l'étude faite par Morgane MERESSE

La commission a souligné l'importance pour la Communauté de Communes et l'Office de pouvoir mieux communiquer notamment pour le développement d'actions spécifiques.

Monsieur JUNGES insiste sur ce dernier point qui lui paraît extrêmement important.

Madame SAILLET rappelle que pour la taxe de séjour l'Assemblée s'était déjà prononcée et n'avait pas souhaité donner suite.

Après discussion, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur une subvention de 44 700 €uros au titre de l'année 2006.

Le Conseil Communautaire retient ce montant.

Pour permettre à l'association d'assurer les premières dépenses de 2007, Le Conseil Communautaire confirme la position prise en décembre 2005, à savoir le versement d'acomptes qui correspondront au douzième de la somme allouée en 2006 soit 3 725.00 €uros (44 700 € : 12).

18 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CES RONSARD

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Général, comme chaque année contribue aux frais de fonctionnement pour l'utilisation du plateau sportif.

POLE D'EXCELLENCE RURALE

Madame SAILLET souligne que la candidature sera faite au niveau du Pays.

Il est souhaité un représentant pour chaque Communauté de Communes dans le Comité de pilotage qui sera mis en place. Elle demande si des personnes sont intéressées ?

La candidature de Monsieur JUNGES est retenue.

Monsieur JUNGES précise qu'il est prêt à laisser la place à Monsieur GODIN (absent à la réunion) si celui-ci souhaite y participer.

O. T. S. I – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL

Monsieur Claude GODIN remplace Pascal PINARD.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CHINONNAIS

L'aide accordée pour les travaux du stade a été réévaluée. Elle sera de 26 000 €uros au lieu de 20 800 €uros.

COMITE DE PILOTAGE P. L. H.

Madame SAILLET apporte des précisions sur le dossier P. L. H., ce dossier vient d'être transmis à la D. D. E. pour validation.

CHARTRE DU PAYS

Des modifications doivent être apportées au document qui sera présenté à la région pour validation.

Les communes vont recevoir prochainement des fiches de projet pour les quatre années à venir. Ces documents devront être retournés dans les trois mois au Syndicat Mixte.

APPORT DE SABLE PROVENANT D'EXTRACTION EN BORDURE DE LA CENTRALE

Certaines communes semblaient intéressées pour en étendre sur les stades. Cela ne s'avère pas possible. L'utilisation doit être faite pour des opérations environnementales.

TOUR DE TABLE

↳ ***Monsieur LE COZ***

Zone d'activités de Benais/Restigné

Il propose que dans le cadre des travaux de requalification de la voirie principale une demande de subvention soit également déposée auprès du S. I. E. L. d'Indre et Loire notamment pour la pose des lampadaires supplémentaires.

Le conseil Communautaire est tout à fait d'accord.

↳ ***Monsieur LEMOGNE***

Tourisme

Il a reçu un questionnaire qui ne semble pas le concerner. Il s'informe auprès de ses collègues pour savoir s'ils ont été également destinataires de ce document. Apparemment personne d'autre ne l'a reçu.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bourgueil, le 30 mars 2007

La Présidente.

Nadine SAILLET